

48<sup>ème</sup> COLLOQUE

# Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?

La PMI entre prévention en santé  
et protection de l'enfance

PROGRAMME



VENDREDI 24 & SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 - PARIS

ASIEM 6, rue Robert de Lapparent, 75007 - Paris

ACCÈS Métro Lignes 6 Sèvres-Lecourbe et 10 Ségur - Bus 28, 82, 86, 89, 92



# Prévenir ou protéger : faut-il choisir ?

## La PMI entre prévention en santé et protection de l'enfance

La participation de la PMI à la promotion de la santé et à la protection de l'enfance figure au Code de la santé publique. La PMI travaille ainsi à promouvoir la bonne santé globale des enfants : physique, psychique, sociale, affective, éducative et environnementale. L'accompagnement et le soutien des parents, dès la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant, se tissent lors des actions de prévention (visites à domicile des sages-femmes et des puéricultrices, consultations, vaccinations, bilans de santé, actions collectives d'éducation à la santé...), du dépistage et du diagnostic des maladies et des handicaps, de l'orientation des familles dans le parcours de soins.

Émaillant le développement de l'enfant et l'exercice de la parentalité, la survenue de situations de risque ou de danger est susceptible d'affecter certains enfants et d'être repérées dans le cadre de leur suivi de santé, tout comme des situations de maladies chroniques ou de handicap. Le dépistage, l'accompagnement voire le signalement de circonstances de risque ou de danger est inhérent à la pratique de prévention.

Au fil du temps, les professionnels de PMI ont en effet affirmé leurs connaissances des besoins de l'enfant et de son développement et ont progressé dans le repérage précoce de situations à risque de maltraitance. Ils ont développé des prises en soin interdisciplinaires avec de nombreux partenaires. Grâce à ce travail préventif concerté, bien des situations ont trouvé des réponses sans recours à la judiciarisation, tout en préservant le bon développement des enfants au sein de leurs familles. Mais parfois l'intérêt de l'enfant commande l'appel aux mesures administratives ou judiciaires de protection.

L'intitulé du cadre législatif évolue d'une approche institutionnelle (loi protection de l'enfance en 2007) vers une acception plus ouverte et universelle (loi protection des enfants en 2022). Le dernier texte vise le renforcement de la prévention à propos notamment du service de

PMI et non plus au travers de sa seule contribution aux missions de l'ASE. Le rapport de Michèle Peyron est passé par là, reconnaissant enfin officiellement "cette porosité asymétrique entre l'ASE et la PMI qui conduit systématiquement à dériver des moyens humains de la PMI au détriment de la prévention précoce".

Sont néanmoins réaffirmées la participation de la PMI à la prévention de la maltraitance et sa contribution à l'évaluation des informations préoccupantes (IP) mais les moyens dédiés au renforcement de la PMI restent embryonnaires.

Les questions déjà lancinantes lors de notre colloque de 2009 "Protection de l'Enfance, Protection maternelle et Infantile : qu'est-ce qu'être protégé ?" demeurent. Qu'en est-il aujourd'hui de l'appréhension sociétale du danger envers les enfants, de la compréhension de leurs besoins fondamentaux au regard de leur développement ? Qu'en est-il alors des pratiques de prévention primaire et secondaire dans le champ de la santé et de la protection de l'enfance ? Comment préserver "l'esprit de la prévention primaire" dans la pratique des IP et ne pas donner aux familles l'image d'une PMI essentiellement enquêtrice et jugeante à l'égard des compétences parentales ? Comment ne pas induire alors la méfiance et l'évitement, dilapidant l'adhésion et la confiance, ferments de l'alliance thérapeutique, vis-à-vis des services de PMI, dont la vocation première est de prévenir, accompagner et soigner ?

Prévenir ou protéger : faut-il choisir ? Peut-on conjuguer au quotidien les enjeux de prévention santé et de protection des enfants et leurs articulations dans les pratiques de la PMI ? Renforcement des équipes de PMI, en moyens humains et financiers, redéfinition de la participation de la PMI à l'évaluation des IP, formation et recherche, questionnement éthique sans cesse renouvelé : quelques pistes concrètes pour avancer ? ...

## Matin

**8h30** Accueil des participants

**9h00** Introduction

La protection des enfants,  
dans quel contexte ?

**9h30**  
**Les besoins "fondamentaux"**  
**de l'enfant pour favoriser**  
**son développement**

Rosa Mascaro

*Pédopsychiatre, directrice de l'espace Lebovici,  
CAMSP Binet, SESSAD, Lille*

**10h45** Pause

**11h15**  
**Vulnérabilité, risque, danger**  
**et protection(s) dans le champ**  
**de l'enfance : de quoi parle-t-on ?**

Gilles Séraphin

*Sociologue, Centre de recherches Éducation  
et Formation (Cref), Université de Nanterre*

**12h30** Déjeuner



## Après-midi

**14h00**

**Responsabilité parentale, responsabilité  
professionnelle et protection  
des enfants : point de vue juridique**

Adeline Gouttenoire

*Juriste, Bordeaux*

**15h00** Pause

Quel apport de la prévention  
primaire à la protection des  
enfants ?

**15h30**

**L'accompagnement en PMI**  
**face aux aléas de l'émergence**  
**des liens du bébé à sa famille**

Valérie González

*Psychologue PMI, Paris*

**16h15**

**Retours d'expériences**

Mamia Ziadi

*Éducatrice de Jeunes Enfants, PMI Belle de Mai, Marseille*

Anne Lancien & Emmanuel Durand

*Psychologues PMI, Lyon*

**17h30** Fin de la journée



Vendredi soir de 17h30 à 18h45, ne manquez pas la  
**Réunion d'informations et d'échanges**  
**sur les questions professionnelles et syndicales**

Réunion ouverte à tous-tes

## Matin

**8h30** Accueil des participants

Quelles expériences en prévention secondaire pour la protection des enfants ?

**9h00**

### En Consultation prénatale

Gaspard Prunayre

*Pédopsychiatre, CH Vinatier, Lyon*

**9h20**

### Dans un réseau d'accueil d'enfants "vulnérables"

Corinne Morosi

*Inspectrice ASE, déléguée territoriale PE, Meurthe-et-Moselle*

**9h40**

### L'expérience des conférences familiales

Mohamed L'Houssni

*Éducateur spécialisé, Haute-Savoie*

**10h00**

### Dans une Maison des adolescents

Paul Jacquin et Claire Saday

*Pédiatre et Assistante sociale, Maison des adolescents, Hôpital Robert Debré, Paris*

**10h30** Pause

**11h00**

### Approche transculturelle dans la protection de l'enfance

Claire Mestre

*Psychiatre, Co-organisatrice du DU Médecines et soins transculturels, Université Bordeaux, Collège Santé*

**12h00** Déjeuner

## Après-midi

La PMI, contributrice à la protection de l'enfance : dans quel cadre ?

**13h45**

### Quel usage des référentiels pour l'évaluation des Informations préoccupantes ?

Catherine Sellenet

*Professeure en Sciences de l'éducation, Université de Nantes*

**14h30**

### Comment garder "l'esprit de la prévention primaire" dans la pratique des informations préoccupantes par les équipes PMI ?

Cécile Garrigues et Marie-Laure Gassman

*Médecin PMI et Puéricultrice, Meurthe-et-Moselle*

**15h15**

### Santé protégée: un parcours de soins pour les enfants en protection de l'enfance

Nathalie Vabres

*Pédiatre CHU Nantes*

**16h30** Conclusion



## SNMPMI

4 avenue Richerand - 75010 Paris

tél. 01 40 23 04 10

courriel : [contact@snmpmi.org](mailto:contact@snmpmi.org)

[snmpmi.org](http://snmpmi.org)

## ASIEM

6, rue Robert de Lapparent, 75007 - Paris

## ACCÈS

**Métro** Lignes 6 Sèvres-Lecourbe et 10 Ségur

**Bus** 28, 82, 86, 89, 92

Colloque en présence et en visio conférence